

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	25

N° 15-DCM-DGS-118

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 19 NOVEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Novembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2015 – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO

POUVOIRS : Christian GARNIER à Hervé STASSINOS
Lionel RIQUELME à Jean-François PLANES
Daniel DUVOUX à Cécile GOMEZ
Paul MOUROT à Daniel VESSEREAU
Michel LUCIANI à Pascal CAMPENS
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Bérénice BONNAL
Dominique ROLLAND à Jean-Marc ILLICH

ABSENTS : Christian GARNIER – Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Denis CHAMBI – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Monsieur Jean-Paul MONFORT est le nouveau Comptable du Trésor depuis le 10/07/2015 suite au départ à la retraite de Monsieur Paul FROMENT. Il est chargé des fonctions de Receveur Municipal, fournit à la commune des prestations de conseil et d'assistance en

matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il reçoit, à ce titre, une indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité, qui ne peut excéder le montant du traitement brut annuel indice majoré 152, est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires réelles afférentes aux trois dernières années pour le budget principal et les budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé et notamment l'article 3, qui stipule qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du Trésor, il vous est demandé de vous prononcer sur l'attribution à compter du 10/07/2015, au profit de Monsieur Jean-Paul MONFORT, de l'indemnité de conseil au taux maximal, et ce pour toute la durée du mandat du conseil municipal, celle-ci s'appliquant tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé: Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

02 DEC. 2015

Publié ou notifié le :

04 DEC. 2015

Le Maire,

